

## Communiqué de presse

5 juillet 2021

### Détaillants et grossistes signent le Code de conduite pour des pratiques commerciales et marketing responsables dans le secteur alimentaire

Christian Verschueren, Directeur général d'EuroCommerce, Else Groen, Directeur général d'Independent Retail Europe, et Todor Ivanov, Secrétaire général d'Euro Coop, ont annoncé ce jour avoir signé le Code de conduite pour des pratiques commerciales et marketing responsables dans le secteur alimentaire dans le cadre de la stratégie « De la ferme à la table ». Ils ont publié cette déclaration commune :

*« Nous sommes heureux d'avoir signé aujourd'hui un Code de conduite de l'UE qui couvre les objectifs pour lesquels notre secteur s'est engagé depuis longtemps et qu'il poursuit activement. Nos signatures et les engagements de nos associations et entreprises membres reflètent notre soutien en faveur d'une transition vers des systèmes alimentaires durables, reconnaissant et nous appuyant sur les nombreuses initiatives déjà mises en place par notre secteur. Cela marque également notre volonté de poursuivre notre engagement et un dialogue continu avec les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement.*

*Un tel dialogue sera important pour contribuer aux objectifs du Code – aucun élément de la chaîne d'approvisionnement ne peut le faire seul, et nous avons soutenu l'approche inclusive de la Commission consistant à impliquer toutes les parties prenantes intéressées tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Nous voulons que tous que les consommateurs bénéficient d'un meilleur accès à des aliments produits de manière durable et fassent des choix sains. Nous ferons la promotion du Code, partagerons les bonnes pratiques et nous demandons à la Commission de faciliter le dialogue qui y est prévu.*

*Un élément important pour la réussite de ce Code et pour attirer le plus d'acteurs possible est de le faire correspondre à ce que tous les secteurs impliqués peuvent réellement offrir. Et c'est possible grâce à sa nature volontaire et ambitieuse. Nous nous félicitons également qu'il adopte une approche adaptée à cette fin et prévoie des dispositions spéciales pour les PME. Les entreprises peuvent ainsi décider volontairement d'actions en accord avec leur modèle économique et leurs stratégies, et sur la base de consultations avec leurs fournisseurs et clients.*

*Les détaillants et les grossistes de toutes tailles ont été à l'avant-garde de la durabilité de leurs propres opérations et des produits qu'ils proposent. Ils ont lancé des initiatives dans toute l'Europe pour stimuler et soutenir la production et la consommation durables en travaillant avec leurs fournisseurs, en aidant les agriculteurs à adopter des méthodes de production biologiques et autres méthodes de production durables, et en encourageant les consommateurs à adopter une consommation responsable et des modes de vie durables grâce à des offres innovantes, en particulier leurs propres marques. Nous nous félicitons donc que ces nombreuses initiatives puissent se refléter dans les engagements des signataires comme étant la base de leur engagement continu.*

De nombreux exemples de ce que notre secteur réalise sont disponibles sur les sites suivants :

- [EuroCommerce #SustainableCommerce website](#)
- [site web d'Independent Retail Europe](#)
- [site web d'Euro Coop](#) »

# Communiqué de presse

5 juillet 2021

**Contacts :**

Neil McMillan - +32 479 40 22 41 - [mcmillan@eurocommerce.eu](mailto:mcmillan@eurocommerce.eu)

Else Groen - +32 475 79 79 43 - [else.groen@independentretailleurope.eu](mailto:else.groen@independentretailleurope.eu)

Todor Ivanov - +32 471 57 81 62 - [tivanov@eurocoop.coop](mailto:tivanov@eurocoop.coop)

**EuroCommerce** est la principale organisation européenne représentant le secteur du commerce de détail et de gros. Elle regroupe des associations nationales dans 31 pays et 5,4 millions d'entreprises, à la fois des acteurs mondiaux de premier plan tels que Carrefour, Ikea, Metro et Tesco, et de nombreuses petites entreprises. Le commerce de détail et de gros assure le lien entre les producteurs et 500 millions de consommateurs européens plus d'un milliard de fois par jour. Il génère 1 emploi sur 7, offrant diverses carrières à 29 millions d'Européens, dont beaucoup sont des jeunes. Il génère également des millions d'emplois supplémentaires tout au long la chaîne d'approvisionnement, des petits fournisseurs locaux aux entreprises internationales. EuroCommerce est le partenaire social européen reconnu pour le secteur du commerce de détail et de gros.

**Independent Retail Europe** (précédemment l'UGAL – l'Union des groupements de détaillants indépendants de l'Europe) est l'association européenne, créée en 1963, qui rassemble les principaux groupements d'indépendants dans les secteurs alimentaire et non alimentaire. Independent Retail Europe représente des groupements de détaillants qui se caractérisent par l'offre d'un réseau de soutien aux PME / entrepreneurs indépendants du commerce de détail, par des achats communs de biens et services pour assurer l'efficacité et des économies d'échelle, ainsi que par le respect du caractère indépendant de chaque détaillant. Nous comptons parmi nos membres des groupements de détaillants indépendants, des associations représentant de tels groupements et des sociétés de services de plus grande envergure conçues pour soutenir les détaillants indépendants. Independent Retail Europe représente 24 groupements et leurs 386.602 détaillants indépendants, qui gèrent plus de 753.000 points de vente, avec un chiffre d'affaires combiné de plus de 944 milliards d'euros pour le commerce de détail et de près de 297 milliards d'euros pour le commerce de gros. Cela représente un emploi total de plus de 6.603.000 personnes.

**Euro Coop** fédère 19 organisations nationales de coopératives de consommateurs en Europe, représentant 30 millions de consommateurs-membres, 7.000 coopératives locales, 700.000 employés et exploitant 94.000 points de vente. Les coopératives de consommateurs sont des entreprises dotées d'un modèle distinct de propriété et de gouvernance, qui, depuis 1844, fonctionnent selon les principes coopératifs tels que l'adhésion libre et volontaire (Principe 1) et le pouvoir démocratique exercé par les membres (Principe 2) basé sur la règle de 1 membre = 1 voix. Étant détenues et gérées par leurs membres, les coopératives de consommateurs ont une responsabilité inhérente qui va bien au-delà de la caisse enregistreuse, comme l'engagement envers la communauté (Principe 7) et toutes ses facettes sociales, économiques et environnementales.